



A. E. E.

Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron

Arnex-sur-Nyon, août 2016

Aux parents et aux élèves de
l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes

Charte des transports

Chers Parents, Chers Elèves,

Par la présente, il nous semble important de vous communiquer quelques informations générales sur les transports scolaires ainsi que sur les dispositions qui pourraient être prises par notre association en cas de non-respect de la charte précitée.

Généralités :

- L'organisation des transports scolaires est de compétence communale. Dans notre cas, les communes ont délégué leur compétence à notre association.
- Les entreprises qui effectuent les transports sont mandatées par notre association.
- Il n'y a pas d'obligation légale d'organiser des transports scolaires.

Dispositions possibles et non exhaustives en cas de non-respect de la Charte :

- Les parents de l'élève concerné ainsi que la Direction de l'Etablissement Scolaire seront avertis.
- En fonction de la gravité de la situation :
 - Lettre d'avertissement.
 - Sollicitation de la Commission de Discipline.
 - Facturation aux parents des frais de remise en état du bus.
 - Exclusion de l'élève des transports scolaires.
 - En accord avec les parents, travail d'utilité publique.
 - Suppression de la ligne de bus.

Par vos signatures respectives en bas de la charte, qui sera collée dans l'agenda scolaire, vous vous engagez à la respecter et confirmer que vous êtes informés et en accord avec les dispositions possibles en cas de non-respect.

En vous souhaitant une bonne année scolaire, nous vous présentons, Chers Parents, Chers Elèves, nos meilleures salutations.

Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron

Didier Zumbach
Président

Sabrina Aeberli
Secrétaire



A. E. E.

Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron

Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes

CHARTE des transports scolaires
« Je prends le bus » *Quelques règles à respecter...*

Année scolaire 2016-2017

Moi, _____, je prends le bus à _____

pour aller à l'école à _____.

Aussi, pour ma propre sécurité et par respect envers mes camarades, je m'engage à :

1. *Attendre calmement le bus à l'endroit prévu à cet effet.*
2. *En cas d'absence du bus, rester à l'arrêt de bus, informer le secrétariat de l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes (tél. N° 022.557.58.80) et attendre les instructions.*
3. *Ne pas me précipiter sur l'aire de stationnement du bus lors de son arrivée.*
4. *Avant de monter dans le bus, plier ma trottinette ou enlever mes rollers. Entrer dans le bus sans précipitation et sans bousculade.*
5. *Dans le bus, enlever mon sac à dos, m'asseoir immédiatement et boucler ma ceinture de sécurité. Rester assis tranquillement à ma place durant tout le trajet.*
6. *Ecouter et se conformer aux consignes du chauffeur et/ou de l'accompagnateur.*
7. *Prendre soin et respecter le matériel et les accessoires du bus.*
8. *Avoir du respect tant pour mes camarades que pour le chauffeur et l'accompagnateur de par mon attitude et mon langage.*
9. *Ne pas insulter, ni par geste ni par parole, les passants et les conducteurs d'autres véhicules à travers les vitres.*
10. *Attendre l'arrêt complet du bus avant de me lever, puis en descendre calmement.*
11. *Prendre garde à la circulation en sortant du véhicule.*
12. *Ne pas manger, ni boire dans le bus.*
13. *D'écouter de la musique au moyen d'objet électronique (iPod, MP3, portable, etc.) uniquement avec des oreillettes ou de sorte que le volume du son n'importune pas les autres usagers. Je ne ferai aucunement usage de hauts parleurs ou autre moyen pour diffuser de la musique.*
14. *De fumer ou de vapoter aux arrêts de bus et durant le transport. En vous rappelant que le tabac est interdit aux mineurs de moins de 16 ans.*

En cas de non-respect, mes parents et la Direction de l'école seront avertis.

En fonction de la gravité de la situation, l'AEE prendra toutes les dispositions utiles pouvant aller d'un simple avertissement, d'une exclusion, de la facturation de la remise en état du bus et jusqu'à suppression de la ligne de bus.

Une plainte pénale pourra être déposée par le transporteur concerné.

Par ma signature et celles de mes parents, je m'engage à respecter cette charte, confirme être informé et en accord avec les dispositions possibles en cas de non-respect.

Signature de l'élève : _____ et de ses parents : _____

